

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

CELLULE INFRASTRUCTURES

**PROJET D'APPUI A LA CONNECTIVITE ET AU
TRANSPORT
« PACT»**

TERMES DE REFERENCE

**Pour le recrutement d'un Consultant (firme) chargé des
prestations de services de contrôle et surveillance des
travaux d'aménagement et de construction des ouvrages
de drainage de l'aéroport de Goma dans la province du
Nord-Kivu**

Novembre 2024

Table des matières

1. INTRODUCTION	3
1.1. Contexte général du projet PACT	3
1.2. Organisation et gestion du projet PACT	3
2. DESCRIPTION DES TRAVAUX A CONTROLER	4
3. MANDAT DU CONSULTANT	8
3.1. Avant le démarrage des travaux	9
3.2. Pendant les travaux	10
3.2.1. Principes généraux	10
3.2.2. Décomposition de tâches particulières	10
3.3. Après l'exécution des travaux	15
4. DUREE DE LA MISSION	16
5. PROFIL DU CONSULTANT ET DE SES EXPERTS	16
6. OBLIGATIONS DES INTERVENANTS	19
7. MOYENS LOGISTIQUES ET FONCTIONNEMENT DE LA MISSION	20

1. INTRODUCTION

1.1. *Contexte général du projet PACT*

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un appui de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) du Groupe de Banque Mondiale pour réaliser le Projet d'Appui à la Connectivité et au Transport (projet PACT).

L'objectif de développement du projet (ODP) est de fournir une connectivité résiliente, sûre et durable vers et dans certaines provinces de la région du Kasaï et de l'Est de la RDC, et d'accroître la transparence du Fonds National d'Entretien Routier (FONER), de la Régie des Voies Aériennes (RVA) et de l'Autorité de Régulation des Télécommunications.

Le projet PACT est basé sur un concept d'une connectivité accrue - physique et numérique - essentielle pour stimuler le développement socio-économique en RDC, tout en contribuant à la stabilisation et à la prévention des conflits. Il financera des infrastructures routières y compris la mise en place des infrastructures d'accueil des câbles à fibre optique, ainsi que les assistances techniques pour améliorer la gouvernance du secteur de transport (routier et aérien) et des télécommunications.

Le projet PACT vise le rétablissement de la connectivité terrestre entre la ville de Mbuji-Mayi et la ville orientale de Bukavu, la ville de Goma et la ville de Beni, pour relier les personnes et les communautés, faciliter le transport des produits ruraux, améliorer l'accès des populations rurales aux services de base et accélérer progressivement la connectivité entre l'Ouest et l'Est de la RDC. Cela contribuera à renforcer la cohésion nationale et à réduire le potentiel de conflit et d'exclusion (physique et économique).

Le projet s'articule autour de 4 composantes et sous composantes ci-après :

1. Composante 1 : Gouvernance sectorielle pour une meilleure connectivité

- 1.1. Sous-composante 1.1 : Assistance Technique à la Gouvernance du Secteur Routier
 - 1.1.a. Gestion du patrimoine routier à l'épreuve du climat
 - 1.1.b. Financement efficace et durable
 - 1.1.c. Sécurité routière
- 1.2. Sous-composante 1.2 : Assistance Technique à la Gouvernance du Secteur de l'Aviation
- 1.3. Sous-composante 1.3 : Assistance Technique à la Gouvernance du Secteur Numérique
 - 1.3.a. Amélioration de la Gouvernance
 - 1.3.b. Mobilisation de capitaux privés
- 1.4. Sous-composante 1.4 : Gestion du Projet

2. Composante 2 : Programme d'Amélioration des Transports et de la Connectivité Numérique

- 2.1. Sous-composante 2.1 : Amélioration de la Connectivité Routière
- 2.2. Sous-composante 2.2 : Amélioration de l'Infrastructure Aéronautique
- 2.3. Sous-composante 2.3 : Activation de l'infrastructure numérique

3. Composante 3 : Mesures environnementales et sociales

- 3.1. Sous-composante 3.1 : Soutien à la Mise en Œuvre des Normes Environnementales et Sociales
- 3.2. Sous-composante 3.2 : Gestion et Préservation Durables des Forêts
- 3.3. Sous-composante 3.3 : Gestion de la Motorisation des Véhicules pour la Réduction des Émissions
- 3.4. Sous-composante 3.4 : Activités d'Autonomisation des Femmes

4. Composante 4 : Composante d'intervention d'urgence contingente

1.2. *Organisation et gestion du projet PACT*

i) Agences d'exécution du projet

La Cellule Infrastructures (CI) est la seule unité d'exécution du projet PACT. Elle recruterá des consultants pour être basés en permanence à Mbuji Mayi, Goma, et Butembo afin d'assurer un suivi de proximité des chantiers de la route Mbuji Mayi - Kabinda - Mbanga, de l'aéroport de Goma, et de la route Butembo – Kanya Bayonga. Pour définir les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes, la Cellule Infrastructures signera un protocole d'accord avec les structures bénéficiaires du projet (FONER, Office des Routes, COPIREP, CNPR, RVA, AAC, OVD, SOCOF, ARPTC, ACE, ICCN) et avec les points focaux des ministères techniques concernés (transport, télécommunication, environnement, et portefeuille).

ii) Comité de Pilotage, Parties prenantes et Bénéficiaires

Les bénéficiaires du projet sont constitués par les populations habitant les villes et localités des provinces du Kasai Oriental, Lomami et Nord-Kivu.

Le projet sera piloté par un Comité de Pilotage composé de :

- Le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics
- Le Ministère des Finances
- Le Ministère des Transports et Voies de communication et Désenclavement
- Le Ministère de Poste, Téléphones et Nouvelles Technologies de l'Information et Communication
- Le Ministère de l'Environnement et Développement Durable
- Le Ministère du Portefeuille
- Le gouvernement provincial du Kasaï Oriental
- Le gouvernement provincial de Lomami
- Le gouvernement provincial du Nord-Kivu

Le projet sera réalisé avec l'implication des parties prenantes ci-dessous :

- Le Fonds National d'Entretien Routier (FONER)
- La Commission Nationale de Prevention Routière (CNPR)
- L'Office des Routes (OR)
- La Régie des Voies Aériennes (RVA)
- L'Autorité de l'Aviation Civile (AAC)
- LE Comité de Pilotage des Reformes des Entreprises Publiques (COPIREP)
- L'Office des Voiries et Drainage (OVD)
- L'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPTC)
- La Société Congolaise de Fibre Optique (SOCOF)
- L'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE)
- L'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN).

2. DESCRIPTION DES TRAVAUX A CONTROLER

La présente mission a pour objectif le contrôle et la surveillance des travaux d'aménagement et de construction des ouvrages de drainage de l'aéroport de Goma dans la province du Nord-Kivu en lot unique tels que décrits comme suit :

2.1. Présentation de la zone du projet

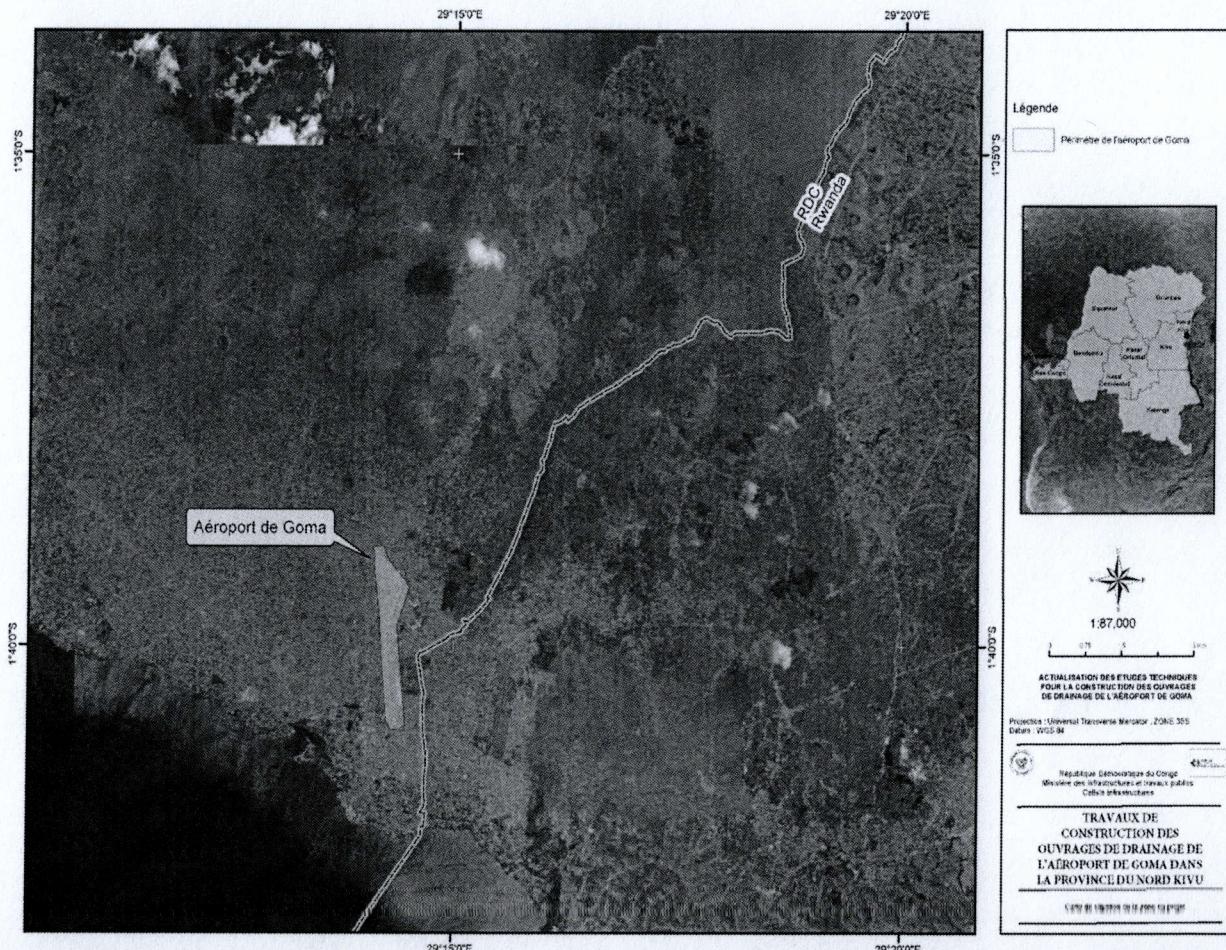
2.1.1. Localisation de la zone du projet et accès au site

La zone d'étude se situe dans la province du Nord-Kivu à l'extrême Est de la République Démocratique du Congo près de la frontière avec le Rwanda (Figure suivante). La ville de Goma qui est le chef-lieu de la province est limitée :

- au nord, par les réserves naturelles qui constituent le Parc National de Virunga, dans lesquels se trouvent deux grands volcans actifs, le Nyamulagira et le Nyiragongo;
- au sud, par le lac Kivu ; et

- à l'est, par la république du Rwanda.

L'accès au site se fait depuis la ville de Goma en prenant la route de l'aéroport vers le nord direction Munigi/Rukoko depuis le rond-point Birere. L'entrée principale de l'aéroport se situe à environ 2,5 km de ce rond-point, sur la gauche de la route.



2.1.2. *État du site*

La ville de Goma se trouve sur plusieurs couches de laves formées depuis des siècles par les multiples éruptions des volcans.

Cette situation explique qu'il n'y ait pas de rivières ou de sources d'eau dans les environs qui approvisionnent la ville. En effet, la visite des bassins versants amonts a corroboré ce fait. De plus, la littérature sur les sols basaltiques, abondante à ce sujet, démontre la présence d'un sous-sol fracturé et fissuré dans la zone qui explique qu'aucun réseau de drainage naturel n'existe en amont. La seule ressource en eau reste le lac Kivu. La ville s'étage en altitude entre 1 460 m (niveau du lac Kivu) et 1 600 m.

L'aéroport de Goma se situe dans les limites de la ville à une altitude d'environ 1 550 m. C'est l'un des principaux aéroports de l'est du pays et il présente un potentiel important autant pour le transport de passagers que pour celui du fret aérien par sa situation géographique dans une zone riche en ressources naturelles et par sa proximité avec plusieurs pays limitrophes.

2.1.3. *Limites du site*

La contrainte majeure du site aéroportuaire de Goma réside dans la nature du sol, qui est principalement constitué de basalte sain. Ce type de sol présente une densité élevée et une

résistance importante, ce qui rend les travaux de construction plus complexes et nécessite des techniques spéciales pour les ouvrages de drainage. De plus, la nécessité de maintenir le trafic aérien en continu constitue une contrainte majeure. Cela limite les options de construction et nécessite une planification minutieuse pour minimiser les interruptions tout en assurant la sécurité des opérations aéroportuaires.

2.2. Consistance des travaux

Les travaux d'aménagement des ouvrages de drainage de l'aéroport de Goma comprennent essentiellement :

- les travaux de terrassement dans la roche basaltique et dans le terrain meuble;
- la construction de cinq (04) nouveaux collecteurs enterrés réalisés en béton armé pour une longueur totale d'environ 2 985m;
- la construction de deux (02) collecteurs à ciel ouvert réalisés en béton armé pour une longueur totale d'environ 198 m;

Identification		Caractéristiques dimensionnelles				
	Ouvrages	Longueur	Nombre	Largeur	Hauteur	Types
C2	T1	250	1	2.0	2.0	Dalot simple
	T2	250	1	2.0	2.0	Dalot simple
	T3	250	1	2.0	2.0	Dalot simple
	T4	250	1	2.0	2.0	Dalot simple
	T5	33.4	1	2.5	2.0	Dalot simple
	T6	35.6	2	2.0	2.0	Dalot double
Somme		1069				
C3	T1	250	1	2.0	2.0	Du PK-0 au PK-35 : Canal rectangulaire ouvert ; Du PK-35 au PK-250 : Dalot fermé.
	T2	250	1	2.0	2.0	Dalot simple
	T3	250	1	2.0	2.0	Dalot simple
	T4	250	1	2.0	2.0	Dalot simple
	T5	250	1	2.5	2.0	Dalot simple
	T6	221	1	2.5	2.0	Dalot simple
Somme		1471				
F1	T1	130	1	2.0	1.5	Canal rectangulaire couvert par des dalettes de passage en Béton armé
F16	T1	80	1	2.0	1.5	Dalot simple
	T2	150	1	2.0	2.0	Dalot simple
	T3	150	1	2.0	2.0	Dalot simple
	T4	100	1	2.0	2.0	Dalot simple
	T5	33	1	2.0	2.0	Canal ouvert
	Somme	513				

- l'implantation de vingt-cinq (25) regard d'accès sur les collecteurs enterrés,
- la construction de regard de jonction entre les deux nouveaux collecteurs C2 et C3 à l'extrémité sud-ouest de l'enceinte aéroportuaire;
- la construction d'un dégrilleur constitué d'un grand canal en béton armé de 20 m de large pour 15 m de long et 1,75 m de hauteur ainsi que d'un système de dégrillage composé d'un ensemble de caillebotis muni de garde-corps;
- la construction d'une clôture grillagée autour des bassins de sédimentation et de leurs ouvrages annexes.
- l'excavation d'un bassin de sédimentation à fond rectangulaire (largeur et longueur au fond respectivement de 20 m et 75 m) et pente de talus 1.5 pour 1 (horizontal/vertical);

Longueur De fond de bassin (m)	Largeur De fond de bassin (m)	Talus (Horizontal/vertical)	Pente de fond bassin (%)
75	20	1.5/1	0.2

- l'installation d'organes de décharge des eaux sur le bassin de sédimentation (quatre crépines en tuyau PVC, un déversoir à paroi mince en aval du bassin de sédimentation et un déversoir d'urgence à paroi épaisse);
- l'installation d'un filet anti-oiseau au-dessus du bassin afin de se prémunir du péril aviaire;
- l'aménagement des fossés de drainage disposés principalement de part et d'autre de la piste principale :

Ouvrages	Section			Observations
	Longueur (m)	Largeur (m)	Hauteur (m)	
F2	334	0.5	0.5	Section Trapézoïdale bétonné
F3	473	0.5	0.5	Section Trapézoïdale bétonné
	556	0.6	0.5	Section Trapézoïdale bétonné
	957	0.9	0.6	Section Trapézoïdale bétonné
	996	1.0	0.8	Section Trapézoïdale bétonné
	421	0.5	0.3	Section Trapézoïdale bétonné
F4	685	0.5	0.5	Section Trapézoïdale bétonné
F5	515	0.5	0.5	Section Trapézoïdale bétonné
F6	1 274	0.6	0.6	Section Trapézoïdale bétonné
F9	515	0.5	0.5	Section Trapézoïdale bétonné

- L'implantation de regard avaloir aux 100 m le long de ces fossés de drainage constitué d'une grille en fonte posée sur un ouvrage en béton armé permettant de collecter les eaux de ruissellement et les envoyer au collecteur le plus proche via une conduite en PVC.
- Travaux de réaménagements des ouvrages existants.

Ouvrages	Section			Observations
	Longueur (m)	Largeur (m)	Hauteur (m)	
Fossé R5	70	0.35	0.7	Section ouverte -Abrité par grille en fonte ductile
Fossé F20	25	0.8	1.2	Dalot simple
Fossé F7	95	1.0	1.0	Section ouverte et couverte par grille en fonte ductile
Dalot B6	22	1.2	1.0	Dalot simple
Fossé F6- T 1	25	1.2	1.0	Section ouverte et couverte par grille en fonte ductile
Fossé F6- T 2	25	1.2	1.0	
Fossé F6- T 3	25	1.2	1.2	
Fossé F6- T 4	25	1.2	1.0	
Fossé C5-T1	100	1.2	1.0	Section ouverte et couverte par grille en fonte ductile
Fossé C5-T2	50	1.2	0.8	
Fossé C5-T3	50	1.2	0.8	
F10_amont- 1.1	65	1.0	0.6	Trapézoïdale (Talus 1/1)
F10_centre- 1.2	30	1.2	0.8	Dalot simple, En cascade (des chutes)
F10_centre- 1.3	25	1.2	0.8	
F10_aval-T4	20	1.2	0.8	
F10_aval-T5	20	1.2	1.0	Dalot simple
B5	48	2.0	1.0	Dalot simple
A3	5	2.0	1.0	Dalot simple

- Travaux de Curage des fossés existants.
- Travaux de dégagements des murs de laves.
- Fourniture et l'installation complètes des équipements du dégrilleur pour les ouvrages d'entrée (sous route principale).
- Fourniture de matériel et outillage d'entretien.

3. MANDAT DU CONSULTANT

3.1. Objet des prestations

Les présentes prestations portent sur le contrôle et la surveillance des travaux d'aménagement et de construction des ouvrages de drainage de l'aéroport de Goma dans la province du Nord-Kivu.

Ces prestations ont pour objet :

- (a) D'assurer le contrôle et la surveillance des travaux,
- (b) D'assurer la maîtrise d'œuvre et la gestion du marché passé avec l'Entrepreneur, et
- (c) D'assister le Client notamment la Cellule Infrastructures dans sa mission de l'Agence d'Exécution du Projet.

D'une manière générale, le rôle du Consultant consistera à prescrire et à prendre au nom du Client (Cellule Infrastructures) dont il est le conseil et le Représentant auprès de l'Entrepreneur, toutes les dispositions conformes et nécessaires à la parfaite exécution des travaux, telles que décrites dans le marché relatif à la mise en œuvre des travaux.

A cet effet, il se conformera aux dispositions du marché des travaux, ainsi qu'à celles de son contrat, concernant notamment le programme des travaux, le délai, l'ordre d'urgence des travaux et modalités d'exécution.

Toutes les décisions ayant une incidence sur le coût des travaux doivent être prises par le Client (la Cellule Infrastructures), après avoir été présentées et justifiées par le Consultant.

Par ailleurs, aucune prestation du Consultant, en dehors de ce qui est prévu dans les termes de référence, n'est à la charge de l'Entrepreneur des travaux, ni de celle du Client.

3.2. Details de prestations

De manière spécifique, dans la réalisation de sa mission de contrôle et surveillance de l'exécution des travaux, le Consultant, conformément aux règles de l'art en la matière et aux dispositions des travaux, sera en charge de :

- Suivre administrativement et financièrement les travaux ;
- Suivre l'exécution technique et quantitative des travaux ;
- Contrôler la qualité de l'exécution des travaux ;
- Réceptionner, commenter et valider le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des Entreprises, avant sa transmission à la Cellule Infrastructures pour approbation, y compris les actions de prévention et réponse aux risques liés à l'Exploitation et Abus Sexuel, et Harcèlement Sexuel¹ ;
- Émettre les permis pour des travaux à haut risque HSE ;
- D'une manière générale, se prononcer sur tout document ou lettre en provenance de l'entrepreneur, à destination du Client, ou destiné à l'exécution des travaux ;
- Organiser les réceptions partielles, provisoires et définitives ;
- Effectuer, outre le suivi quotidien des travaux, des visites hebdomadaires des chantiers avec les représentants des Entreprises et du Client en vue d'identifier les difficultés rencontrées et donner toutes instructions nécessaires pour assurer l'exécution des travaux dans les meilleures conditions possibles. Ces visites feront l'objet de procès-verbaux dont les recommandations seront consignées dans les journaux des chantiers tenus à cet effet et destinés à vérifier la conformité de l'application des recommandations.
- Veiller à l'application des recommandations faites par les différentes parties prenantes, sous le couvert de la Cellule Infrastructures.

¹ Ces actions seront en ligne avec celles identifiées par le Plan d'action EAS/HS inclus dans le CGES du projet, et qui sera facilité au consultant comme document préalable.

Le Consultant sera plus précisément responsable des tâches suivantes :

3.2.1. Avant le démarrage des travaux

- Prendre connaissance de tous les documents relatifs aux processus d'Appel d'offres (Offres Technique et Financière, Contrat de l'Entrepreneur), aux inventaires (état des tronçons, sols, drainage, murs et structures du corps de l'ouvrage, etc..).
- Vérification du respect de toutes les obligations administratives contractuelles de l'Entrepreneur, en particulier en ce qui concerne le respect de la législation et de la réglementation, les assurances, les garanties, la fourniture des cautions, la fourniture des plannings et des programmes et du reste de la documentation, la tenue des cahiers de chantier, les délais de dépôt des réclamations, etc ...
- Examen de la liste et du planning des études d'exécution : La liste élaborée sera révisée par le Consultant en fonction des besoins pendant la réalisation des travaux.
- Vérification des documents techniques, administratifs (y compris les polices d'assurance nécessaires en conformité avec la réglementation nationale et financiers (dont les comptes bancaires) préliminaires au démarrage des travaux : Le Consultant devra vérifier et proposer à l'approbation du Client les dossiers et plans d'exécution (notes de calcul, hypothèses, plans, détails estimatifs, rapports relatifs au sol support, résultats des essais et sondages, justificatifs des dispositions retenues et tout autre document relatif au projet) qui lui seront soumis par l'Entrepreneur. Les conclusions du Consultant seront motivées dans des rapports signés explicitant les avis qu'il portera sur les documents techniques qu'il aura examinés.
- Vérification de la localisation des sablières, carrières, des gîtes ou bancs d'emprunts de matériaux ainsi que la qualité de ceux-ci en accord avec les normes et les spécifications correspondantes et veiller à ce que pendant leur exploitation, soient prises en compte les recommandations faites dans les études ou les spécifications relatives aux impacts environnementaux
- Vérification du phasage des travaux : Le consultant s'assurera que le planning des travaux présenté par l'Entrepreneur est bien conforme aux objectifs du délai contractuel des travaux et qu'il est assorti d'un planning d'approvisionnement en matériaux, d'un programme de mobilisation des matériels et du personnel que l'Entrepreneur devra mettre en œuvre pour la réalisation des ouvrages et d'un inventaire de ce matériel (pour adéquation entre matériel inclus dans la proposition et matériel effectivement disponible/fonctionnel) et d'un planning financier de déboursement.
- Prendre connaissance des instruments de sauvegarde du projet (PGMO, PMPP, PAR, PPA, MGP, sensible à l'EAS/HS, CGES, Plan d'Action EAS/HS ...).
- Vérifier à ce que le salaire horaire des ouvriers non qualifiés ne soit pas inférieur au SMIG ni au salaire en vigueur sur le marché local des BTP ;
- Vérification et validation des livrables issus des diligences environnementales et sociales associées aux investissements connexes (dossier Qualité/Sécurité/Environnement) ;
- L'organigramme de l'entreprise des travaux et notamment la validité des profils dédiés au projet ;
- Faire l'analyse détaillée des risques d'impact environnemental et social, y compris les risques liés à l'EAS/HS², négatifs liés aux travaux et des mesures compensatoires, y inclus les activités de réinstallation involontaire ;
- Identifier les mesures de prévention et réponse des EAS/HS et évaluer si les mesures déjà identifiées sont appropriées dans le cas échéant
- Examiner les dispositions générales proposées par l'Entrepreneur à savoir : installation de chantier/organisation et circulation des engins/Plan de qualité, plan de circulation du chantier et ses environs / plan de gestion environnementale et sociale (Plan de suivi de la qualité de l'Eau, Plan de Gestion des produits dangereux, Plan de lutte contre la Pollution de l'Air et de la Poussière, Plan de Gestion des

² Le projet facilitera au consultant comme document préalables toutes les études d'impact environnementaux et sociaux existantes dans les zones d'intervention

ressources Culturelles physiques, Plan de végétation, Plan de gestion des Eaux Usées, Plan de Formation du personnel, Plan de démobilisation des sites, Plan de gestion de recrutement du personnel ...) , y compris le mécanisme de gestion des plaintes pour les travailleurs (selon le PGMO), qui inclus les procédures pour la gestion des plaintes EAS/HS, ainsi que la gestion de risques d'EAS/HS en ligne avec le plan d'action pour la prévention et réponse à l'EAS/HS du projet, les sous-traitances éventuelles et préparer l'approbation par le Client ;

- Organiser la mise en œuvre des actions spécifiques en faveur de l'environnement et proposer de nouvelles actions prioritaires, le cas échéant ;
- Vérifier la conformité et cohérence des normes utilisées par l'Entrepreneur et les prescriptions de son CPT.
- Proposer un plan d'organisation afin de garantir l'indépendance de la mission de contrôle ou du Maitre d'œuvre, y compris en ce qui concerne la supervision des aspects EAS/HS.
- Avoir un code de bonne conduite et une claire politique interne visant la prévention et la réponse à l'exploitation et de l'abus sexuel, et le harcèlement, y compris un plan régulier de formation du personnel conforme aux standards minimums du projet, ainsi qu'un mécanisme de feedback communautaire avec des procédures spécifiques pour le signalement des incidents EAS/HS de manière éthique et confidentielle, toujours en ligne avec celles identifiées par le projet.

3.2.2. Pendant les travaux

- La coordination générale des chantiers sur les différents sites et fronts en vue d'assurer l'avancement normal et rationnel des travaux ;
- Examen de toute solution technique alternative en vue de résoudre un problème qui pourrait se présenter ainsi que pour l'amélioration du projet d'exécution ;
- Préparer, dans un délai d'un (1) mois après le démarrage des travaux par l'Entrepreneur, un rapport anticipatif qui permettra de valider l'estimation des quantités mises à jour après l'actualisation de l'APD et du coût des travaux ; ce rapport sera mis à jour régulièrement par le Consultant pour prendre en compte toute modification de quantité ou du coût des travaux et réédité à la fin de chaque mois.

A) Principes généraux

Le Consultant a en charge le contrôle technique et la surveillance des travaux. Il a la responsabilité de certifier le service réalisé sur la base des propositions de l'Entrepreneur. Le Consultant s'assure que les travaux sont exécutés conformément aux plans et aux notes de calcul approuvés. Il organise les réceptions partielles et provisoires.

Il est en charge de la revue des facturations mensuelles présentées par l'Entrepreneur et de la transmission des propositions de paiement au Client qu'il accompagne de ses commentaires.

Le Consultant signale dans les 24 heures au Client tous les incidents et accidents du chantier dont il aura pris connaissance. Les événements portés à la connaissance du Client seront, dans ce cas, accompagnés des propositions du Consultant pour remédier à la situation.

B) Décomposition de tâches particulières

Les tâches sont celles définies ci-dessous, d'une manière générale.

Toutes les tâches incombant au Consultant décrites dans le Contrat des Travaux doivent être considérées comme devant être exécutées dans le cadre des prestations de la mission de contrôle. Il s'agit notamment de :

- Vérifier et proposer à l'approbation au Client tous les documents en rapport avec l'organisation des chantiers (localisation des installations de chantier, etc.).

- Transmettre toutes les pièces émanant de l'Entrepreneur à la Cellule Infrastructures assorties des analyses et recommandations nécessaires à la décision notamment en ce qui concerne les demandes d'exonération et d'admission temporaire du matériel.
- Tenir un journal de chantier et des feuilles journalières de contrôle indiquant le matériel et le personnel en activité sur les chantiers, les consommations, pannes, incidents/ accidents³ et quantités de travaux exécutées quotidiennement, les conditions climatiques.
- Tenir à jour le planning d'avancement des travaux et faire les propositions d'action en cas de changement pouvant retarder la date contractuelle d'achèvement des travaux ;
- Vérifier et approuver tous les travaux topographiques et les mètrés qui seront réalisés contradictoirement avec l'Entrepreneur. Le contrôle topographique portera sur la conformité des travaux avec les plans d'exécution établis par l'Entrepreneur dûment approuvés par le Consultant :
 - Implantation de l'axe, piquetage de tous les éléments de construction et levés des profils en long et en travers ;
 - Cotes de terrassement ;
 - Implantation des ouvrages ;
 - Calage des fossés
 - Exécution des mètrés
 - Etablissement contradictoire des attachements.

Il incombe au Consultant de s'assurer de l'homogénéité des résultats et d'exiger de l'Entrepreneur l'exécution des repères d'implantation stables. Le rétablissement, le cas échéant, de tout repère qui aura disparu, jusqu'à la réception des travaux et le suivi d'un maintien satisfaisant du piquetage général de chantier.

- Assurer un contrôle journalier satisfaisant de divers secteurs où se déroulent les travaux pour vérifier que leur exécution s'effectue conformément aux prescriptions du marché et aux règles de l'art.
- Vérifier et proposer à l'approbation du Client les notes de calcul, le dimensionnement des ouvrages, et les plans d'exécution dressés par l'Entrepreneur selon les éléments du dossier d'appel d'offres. Le Client délivrera les « bons pour exécution » pour les ouvrages d'art. Le même processus sera utilisé pour les plans modificatifs.
- Spécifier le type et la fréquence des contrôles et essais visant la conformité de la qualité des matériaux suivant les prescrits du CPT du marché de l'entrepreneur.
- Vérifier et approuver la qualité des emprunts et d'autres matériaux intervenant dans la réalisation des travaux sur la base des spécifications techniques du marché, aussi bien sur les sites d'emprunt et les carrières que sur les chantiers.
- Vérifier par des essais in situ et/ou au laboratoire la mise en œuvre des matériaux conformément aux spécifications contractuelles aussi bien sur les sites d'emprunt que sur les chantiers. Le Consultant a à sa charge la définition des tâches à effectuer, l'interprétation des résultats des essais et tests ainsi que les recommandations.
- Vérifier les demandes de modifications techniques et d'avenants éventuels, en justifier l'importance, les évaluer et transmettre le cas échéant au Client si le Consultant arrivait à la conclusion que la nature des travaux doit être modifiée ou qu'un avenant doit être conclu.
- Vérifier et proposer à l'approbation du Client les dispositions prévues et prises par l'Entrepreneur pour assurer la signalisation de chantier, les déviations, la sécurité du trafic et obtenir les autorisations nécessaires.

³ Les incidents liés à l'EAS/HS ne feront pas partie du contenu du registre en raison de la sensibilité et de la confidentialité des données et des informations recueillies.

- Vérifier et proposer à l'approbation du Client les dispositions prises par l'Entrepreneur pour limiter pendant le déroulement des travaux, les impacts négatifs sur l'environnement, et le cas échéant vérifier et proposer à l'approbation les mesures compensatoires.
- Veiller à la qualité et au respect du plan de gestion de l'environnement, de plan de sécurité que l'Entrepreneur est tenu d'élaborer, du code de conduite et de réglementation du Travail.
- Superviser la mise en œuvre du Plan de gestion de la main d'œuvre (PGMO) : le respect des conditions générales (selon la législation du travail) ; règlement d'ordre d'intérieur ; la formation des travailleurs ; le Consultant devra mettre une attention particulière sur la disponibilité d'un MGP pour les travailleurs avec des procédures spécifiques pour la gestion des incidents EAS/HS de manière éthique et confidentielle, avec une approche centrée sur la survivante, et l'interdiction du travail forcé et des enfants.
- Superviser la mise en œuvre des actions orientées à la gestion de risques liés à l'EAS/HS que l'entrepreneur a élaboré en harmonie avec le plan d'action d'EAS/HS du projet. Parmi ces actions, il convient de citer :
 - (i) L'élaboration et signature du code de bonne conduite interdisant et sanctionnant de comportements liés à l'EAS/HS par toute personne engagée aux activités du projet, y compris sous-traitants, consultants, journaliers, superviseurs, ouvriers, etc.
 - (ii) Affichage des exemplaires des code de bonne conduite à l'intérieur des base vie, ainsi que des autres installations de l'Entrepreneur ;
 - (iii) La formation régulière de travailleurs en matière de risques VBG, y compris l'EAS/HS, contenu du code de bonne conduite et les mécanismes mis à disposition par le projet pour les dénoncer ;
 - (iv) Fonctionnement des portes d'entrées identifiées au sein des installations de l'Entrepreneur (boîte à suggestion, adresse email, etc) ;
 - (v) Le respect de mesures relatives aux installations inclusives (toilettes séparées pour les hommes et les femmes, et verrouillables à l'intérieur, et aussi considération des personnes vivant avec handicap (rampes, etc)), recrutement de femmes, etc.
 - (vi) Le respect de mesures des autres mesures de prévention et atténuation identifiées telles que l'affichage de boîte à images avec les comportements interdits par les travailleurs, numérotation des véhicules et des gilets des ouvriers, etc.
- Superviser l'organisation des réunions périodiques de chantier, leur préparation et la rédaction des comptes rendus des réunions.
- Assurer le contrôle administratif et financier :
 - (1) Vérifier les métrés établis par l'Entrepreneur
 - (2) Assurer la prise en attachement contradictoire des quantités conformes aux spécifications contractuelles ;
 - (3) Organiser et participer aux relevés des niveaux de service sur les itinéraires en vue de l'application des éventuelles pénalités prévues dans le marché ;
 - (4) Assurer les constats de travaux pour tous les ouvrages qui ne sont pas strictement conformes aux spécifications contractuelles ou aux règles de l'art et qui ne peuvent donc faire l'objet d'un règlement conforme au marché et proposer au Client des pénalités ou des réfactions pour ces travaux ;
 - (5) Vérifier les attachements mensuels, les rapports mensuels et le rapport d'achèvement présentés par l'Entrepreneur, les certificats de paiement qui serviront de base à l'établissement des décomptes mensuels et transmettre ces décomptes au Client accompagnés de ses recommandations quant aux paiements à effectuer,
 - (6) Préparer les décomptes mensuels des travaux après vérification des quantités proposées par l'Entrepreneur,
 - (7) Tenir à jour la situation financière des travaux (avances, cautions, garanties diverses, pénalités, intérêts moratoires, etc.),
 - (8) Veiller en sorte que les coûts des travaux restent dans les enveloppes prévues et que les délais d'exécution soient respectés,
 - (9) Estimer les conséquences financières des réclamations éventuelles ;

- (10) Contrôler le paiement des indemnisations et vérification auprès des communautés ;
- (11) Vérifier les contrats, salaires des travailleurs et le respect de grille salariale (SMIG) ;
- (12) Rédiger et proposer à la signature du Client les ordres de services et notes, autres que celles relatives à la gestion courante du chantier, à l'adresse de l'Entrepreneur, nécessaires à la bonne exécution des travaux,
- (13) Recevoir les correspondances de l'Entrepreneur, identifier les réclamations éventuelles, les évaluer, y répondre de manière appropriée avec l'accord du Client,
- (14) Contribuer au fonctionnement du MGP sensible à l'EAS/HS du projet vers la commission VBG⁴⁵ ;
- (15) Veiller à ce que la compétence et la qualification du personnel de l'Entrepreneur restent satisfaisantes et demander le remplacement des personnes incompétentes ou dont le comportement serait jugé inacceptable sur les chantiers,
- (16) Veiller à ce que le matériel mobilisé pour les travaux reste fonctionnel et en nombre suffisant et demander le remplacement de matériel en panne par celui de qualité similaire à ceux prescrits dans les offres techniques de l'Entrepreneur,
- (17) Contribuer à la résolution des problèmes techniques et des difficultés qui peuvent surgir lors de l'exécution des travaux,
- (18) Vérifier que l'Entrepreneur dispose bien des contrats d'assurances nécessaires en conformité avec la réglementation nationale et que l'Entrepreneur applique la réglementation nationale et les normes du cadre environnemental et social du projet en matière de travail, d'hygiène, santé et de sécurité sur les chantiers.
- (19) contrôler la remise en état des lieux après achèvement des travaux
- (20) Etablir chaque mois un rapport sur :
 - la présentation sommaires des marchés des travaux
 - la situation du point de vue des prescriptions administratives ;
 - l'avancement des installations de chantier et des travaux ;
 - la description détaillée des travaux exécutés ;
 - les activités de l'Entrepreneur et de la mission de contrôle en matière de contrôle des prescriptions techniques (en particulier topographique et géotechnique) et les résultats des contrôles en comparaison des exigences contractuelles ;
 - l'état d'avancement des travaux comparé au calendrier prévisionnel et aux délais contractuels ;
 - l'exécution des travaux au cours des mois précédents, au cours du mois concerné, en cumulé et restant à exécuter pour achever les travaux prévus : nature et quantités
 - la prévision des travaux pour le mois à venir ;
 - les problèmes rencontrés et les mesures prises pour les résoudre tels que ;
 - l'application des dispositions en matière de réglementation du travail,
 - l'application des plans d'organisation de la qualité et de la sécurité des biens et des personnes et l'application du code de conduite ... ;
 - les mouvements du matériel et du personnel de l'Entrepreneur, leur état et durée d'utilisation ;
 - l'état des décomptes en comparaison aux prévisions ;
 - l'état de paiements effectués ou à effectuer ;
 - la situation du point de vue des délais d'exécution : comparaison des réalisations et des prévisions actualisées avec le planning initial et les plannings actualisés ;
 - la description des conditions d'exécution des travaux ;

⁴ Violences Basées sur le Genre

⁵ En ce qui concerne les plaintes EAS/HS, le consultant fonctionnera comme une parmi plusieurs portes d'entrée au MGP du projet, sans responsabilité en rapport avec l'enregistrement ou traitement de la plainte. La sous-commission VBG créée à tel propos fournira les indications nécessaires ainsi que concerne les procédures établies pour les plaintes EAS/HS, et le rôle spécifique de la mission de contrôle

- les problèmes rencontrés dans l'exécution et la gestion des travaux au regard des programmes d'exécution du marché et des prescriptions contractuelles, les solutions et les recommandations pour leur solution ;
- le nombre de personnes employés sur le chantier et de personnes-jours de travail effectués pendant la période par l'Entrepreneur, ventilé par sexe ;
- le relevé des communications importantes, ordres de services et réceptions ;
- les propositions techniques et notes de service ;
- les commentaires sur l'application des dispositions en matière de réglementation du travail ;
- les commentaires sur les plans d'organisation de la qualité et de la sécurité des biens et des personnes ;
- l'état de gestion des cas d'accidents et incidents intervenus aux chantiers ;
- les commentaires sur le respect du code de la bonne conduite ;
- la description des prestations réalisées au titre de l'atténuation des impacts environnementaux conformément aux PGES des chantiers;
- L'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures pour la gestion de risques d'EAS/HS, y compris, la signature de code de bonne conduite, et la stratégie de formation de travailleurs.
- les recommandations nécessaires pour une bonne poursuite des travaux ;
- les compte-rendu des réunions de chantier ;
- les photographies en couleurs commentées des différentes phases d'exécution des travaux au fur à mesure de leur avancement.
- la chronologie des ordres de service et des courriers; et
- la chronologie des missions d'audit ou d'inspection du Client et du Buteur de Fonds.

Ce rapport (mensuel) comprendra aussi une partie concernant les prestations du Consultant qui traitera de :

- l'état des décomptes ainsi que la situation de leur paiement;
- la composition de l'équipe de contrôle, des prestations effectuées, des congés en cours ou programmés, le niveau de réalisation des prestations ;
- les problèmes propres au contrôle.

Les rapports mensuels doivent être fournis dans un délai ne dépassant pas 15 jours après la date de la fin de la période considérée.

(21) Le Consultant établira des rapports spéciaux requis par l'urgence et au plus tard le 7ème jour suivant l'élément déclencheur. Ces rapports rendront compte des événements imprévus qui surviennent sur le chantier et qui ont un impact sur l'exécution du marché et le respect des dispositions contractuelles.

Dans ces rapports, le Consultant analysera en détails les conséquences de ces situations et événements, notamment en termes de respect des spécifications techniques, des délais et des coûts d'objectifs et proposera au Client toutes les solutions techniques, administratives et financières permettant de faire face à ces imprévus dans le cadre du contrat. Ces rapports comporteront des propositions chiffrées des solutions retenues par le Consultant

Chaque campagne de relevé des données fera l'objet d'un rapport spécifique qui présentera le compte rendu de la campagne ainsi que la valeur des données collectées. Chaque rapport devra récapituler et comparer toutes les données collectées depuis le début du contrat.

Tous les rapports seront précédés par un résumé exécutif du Chef de mission attirant l'attention sur les points et problèmes importants apparus dans l'exécution du marché.

(22) Le Consultant établira des Rapports hebdomadaires sommaires récapitulant les rapports journaliers de chantier qui donnent :

- L'état d'avancement des travaux ;
- Les quantités de travaux réalisés ;
- La consommation en matériaux (bons de livraison);

- La situation de la main-d'œuvre (feuille d'heures) ;
- le nombre d'emploi jour créé ;
- Utilisation d'engins ;
- L'état d'approvisionnement du chantier ;
- Les résultats des essais ;
- Les problèmes éventuels survenus sur le chantier.

Les rapports seront établis en cinq (5) exemplaires papiers adressés au Client. Une version électronique de ce rapport sera également établie et remise au Client sur deux (2) flash disques de très bonne qualité lors du dépôt du premier rapport mensuel. Les rapports suivants seront transmis par WeTransfer (ou autre moyen d'envoi ou transmission électronique gros fichiers).

3.2.3. Après l'exécution des travaux

Les tâches à effectuer à ce stade sont, notamment la préparation des réceptions (provisoire et définitive) des travaux des ouvrages d'art ainsi que l'établissement d'un rapport final.

- Organiser les visites préalables à la réception provisoire et à la réception définitive des travaux et d'ouvrages
- Organiser et Participer à la Réception des travaux de gestion des risques environnementaux et sociaux visant à vérifier que les prescriptions des Plans de gestion des risques et impacts E&S ont été effectivement respectées. Le responsable environnemental désigné participera obligatoirement à cette réception. Il sera remis la fin du chantier, au maître d'ouvrage et au projet, d'un rapport détaillé sur la manière dont l'entreprise a réalisé les travaux et respecter ses engagements sur le plan environnemental et social (E&S) ; illustré par des photos des différentes phases de réalisation ;
- Participer aux opérations de réceptions provisoires et soumettre à l'approbation du Client les dates des réceptions définitives.
- Préparer les procès-verbaux de réception, avec indication des défauts à rectifier, visés par l'Entrepreneur et la mission de contrôle auxquels seront joints les dossiers ou pièces utiles à transmettre au Client pour décomptes.
- Etablir la liste des réserves entraînant des travaux de réfection.
- Organiser les opérations de réceptions définitives des ouvrages et des travaux d'entretien correspondants, au minimum 12 mois après les réceptions provisoires
- Proposer et participer aux réceptions définitives et dresser les procès-verbaux de réception définitive correspondants.
- Un mois après la réception provisoire, un rapport final provisoire sera dressé et comportera :
 - Le déroulement général des travaux ;
 - La synthèse du résultat des contrôles qualité (problèmes principaux rencontrés, conformité de l'ouvrage) et une appréciation détaillée sur la qualité d'exécution des travaux et des techniques employées, en faisant apparaître dans quelle mesure les résultats obtenus répondent aux spécifications du CPT et les raisons éventuelles de leur divergence ;
 - une analyse du coût final des prestations de l'Entreprise, avec la mise en évidence des coûts kilométriques sur chaque section ;
 - un récapitulatif de l'ensemble des travaux réalisés par l'Entreprise dans le cadre du marché, en localisant, quantifiant et datant chaque action exécutée,
 - Les résultats et les enseignements tirés du contrôle pour permettre par la suite de définir au mieux les programmes d'entretien et de réhabilitation futurs des ouvrages construits ;
 - Les recommandations sur les méthodes de mise en œuvre ou quant à la modification de certaines prescriptions pour l'avenir ;
 - Une analyse du coût final des travaux avec une appréciation des dépassements éventuels et de leurs causes, des appréciations sur d'éventuelles réclamations de la part de l'Entrepreneur si celles-ci restent en suspens ;
 - Un bilan financier du marché (travaux et contrôle) et l'historique correspondant (calendrier de réalisation, interruption, évolution des personnes engagées, le matériel utilisé, etc.)
 - Les actions d'entretien courant et périodique à mener ;

- Une description détaillée des modifications techniques entreprises avec leurs justifications ainsi qu'une présentation exhaustive du projet final ;
- un récapitulatif des moyens en personnel et matériel employés par le Consultant et une analyse du coût des prestations, avec une analyse des éventuels dépassements et de leurs causes,
- l'analyse du Consultant sur le déroulement de l'opération et les relations avec les tiers y compris la Cellule Infrastructures ; et
- Leçons apprises et bonnes pratiques en ce qui concerne la gestion de risques d'EAS/HS, y compris le suivi des mesures de prévention et atténuation ;
- La synthèse des opérations de protection de l'environnement et les communautés riveraines, et de l'impact des travaux en se limitant à la période de chantier ;

Ce rapport sera établi en trois (3) exemplaires pour l'ensemble des travaux. A ce rapport sera annexé un dossier de synthèse de récolelement des ouvrages réalisés

- Assurer l'assistance technique pour la période de garantie annuelle, avant la réception définitive. Trois missions d'inspection sur le site seront prévues à cet effet à compter de la dernière réception provisoire pour procéder aux pré-visites et visite de réception définitive. La deuxième pré-visite, réalisée quinze jours avant la réception définitive, donne lieu à l'expertise du chantier, des travaux d'entretien et des réparations faites par l'Entrepreneur pendant la période de garantie, et à la production d'un rapport préalable à l'attention du Client.
- Remettre au Client le dossier de récolelement complet en trois (3) exemplaires papiers et une version électronique, contenant tous les relevés de chantier.
- Etablir le rapport final des travaux, en trois exemplaires papier et en version électronique
- Vérifier le décompte définitif des travaux, apposer son visa et le soumettre à l'approbation du Client.

Lorsque la réception définitive aura été prononcée, toutes les pièces ou dossiers utiles concernant les travaux réalisés seront mis à la disposition du Client.

4. DUREE DE LA MISSION

La durée de mission du consultant se déroulera en seize et demi (17) mois répartis de la manière suivante :

- Trois (3) mois avant le démarrage des travaux pour approbation des projets d'exécution, des documents environnementaux et sociaux, des carrières et gites d'emprunts, etc ;
- Douze (12) mois pour le déroulement des travaux proprement dits incluant les activités de réception provisoire des travaux ;
- Un (1) mois pour la réception provisoire et la rédaction du rapport de fin de chantier ;
- Quatre (4) missions ponctuelles du Chef de Mission et Ingénieur Hydraulicien de sept (7) jours chacune incluant la réception définitive des travaux, durant les douze (12) mois de délai de garantie.

5. PROFIL DU CONSULTANT ET DE SES EXPERTS

5.1. *Profil du Consultant (firme)*

Le Consultant doit :

- a) Posséder une expérience avérée d'au moins 10 ans dans le domaine du Génie Civil. Une déclaration renseignant que le Consultant a une telle expérience, en citant les missions similaires déjà réalisées, qui lui permet de remplir ce critère (nature de la mission, pays, dates, administration responsable, bailleurs de fonds etc) sera présentée ; La même présentation est requise pour justifier son expérience spécifique.
- b) Avoir réalisé au moins trois missions d'études ou de contrôle et surveillance des travaux de Génie Civil impliquant l'aménagement et/ou la construction des ouvrages de drainage/assainissement, au cours de dix (10) dernières années sachant que toute et expérience d'études ou de contrôle et surveillance des travaux d'infrastructures de drainage aéroportuaires au cours des dix (10) dernières années sera privilégiée ;

- c) Avoir une expérience en Afrique subsaharienne ou en zone tropicale dans le domaine des études ou de travaux de drainage/assainissement e au cours de dix (10) dernières années.

5.2. Moyens en personnel

La mission du Consultant sera placée sous la responsabilité d'un Chef de mission qui sera l'interlocuteur principal du Client.

a) Le personnel Clé

Le personnel clé de la mission sera spécifiquement composé de six (6) Experts clés comme suit :

- Un (1) chef de mission
- Un (1) Ingénieur géomètre topographe
- Un (1) Ingénieur géotechnicien
- Un (1) Ingénieur Hydraulicien
- Un (1) Expert socio-environnementaliste
- Un (1) Expert en EAS/HS – VBG

Le personnel-clé susmentionné aura les qualifications minima suivantes :

1) Ingénieur Chef de Mission

- *Formation* : Ingénieur en Génie Civil ou en BTP (BAC +5) ou équivalent
- *Expérience générale* :
- Au moins dix (10) ans d'expérience dans le domaine du Génie Civil *Expérience spécifique* :
 - Au moins deux (2) expériences, d'au moins 12 mois continus chacune, dans le domaine des études ou de contrôle et surveillance des travaux de construction ou de réhabilitation de travaux d'infrastructures de Génie Civil (routes, stades de football, ponts, chemin de fer, aéroport, ...) impliquant des travaux d'aménagement ou de construction des infrastructures de drainage/assainissement, durant les dix (10) dernières années, dont au moins une (1) expérience en tant que Chef de mission de contrôle et de surveillance des travaux ;
 - NB : Toute expérience dans le domaine du drainage aéroportuaire sera privilégiée/préférentielle ;
- *Expérience de la région, connaissance de la langue et autres exigences* :
 - Avoir une expérience en Afrique Subsaharienne,
 - Savoir parler et écrire parfaitement le français ;
 - Avoir une bonne connaissance de logiciels informatiques standards (Word, Excel, Powerpoint...).

2) Ingénieur Géomètre Topographe

- *Formation* : Ingénieur géomètre-topographe ou équivalent au minimum (BAC +5)
- *Expérience générale* : Au moins dix (10) ans d'expérience dans le domaine d'études, contrôle et /ou travaux de construction des infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires et/ou les ouvrages d'art.
- *Expérience spécifique* :
 - Au moins une (1) expérience, d'au moins 12 mois continus, en tant qu'Ingénieur Topographe dans une mission de contrôle ou surveillance des travaux de réhabilitation ou de construction de routes, de chemins de fer, d'aéroports et/ou d'ouvrages d'art au cours de dix (10) dernières années.
 - Avoir une bonne connaissance de l'utilisation des appareils topographiques (GPS différentiel, Station total et Niveau) et de logiciel topographique (Autocad civil 3D ou COVADIS, etc)
- *Expérience de la région, connaissance de la langue et autres exigences* :
 - Avoir une expérience en Afrique Subsaharienne,
 - Savoir parler et écrire parfaitement le français ;

- Avoir une bonne connaissance de logiciels informatiques standards (World, Excel, Powerpoint...).

3) Ingénieur Géotechnicien

- *Formation* : Ingénieur en Génie Civil ou en BTP (BAC +5) ou équivalent avec une spécialisation ou formation approfondie en géotechnique
- *Expérience générale* : au moins dix (10) ans d'expériences dans le domaine du Génie Civil (routes, stades de football, ponts, chemin de fer, aéroport, ...).
- *Expérience spécifique* :
 - Au moins une (1) expérience, d'au moins 12 mois continus, en tant qu'Ingénieur Géotechnicien dans une mission de contrôle ou de surveillance des travaux de réhabilitation ou construction des infrastructures impliquant des prestations géotechniques, telles les infrastructures routières, aéroportuaires ferroviaires, ou les ouvrages d'art, au cours des dix (10) dernières années.
- *Expérience de la région, connaissance de la langue et autres exigences* :
 - Avoir une expérience en Afrique Subsaharienne,
 - Savoir parler et écrire parfaitement le français ;
 - Avoir une bonne connaissance de logiciels informatiques standards (World, Excel, Powerpoint...).

4) Ingénieur Hydraulicien

- *Formation* : Ingénieur en Génie Civil ou en BTP (BAC +5) ou équivalent avec spécialisation en Hydraulique et constructions hydrauliques ;
- *Expérience générale* : au moins dix (10) ans d'expériences dans le domaine du Génie Civil (routes, stades de football, ponts, chemin de fer, aéroport, ...).
- *Expérience spécifique* :
 - Au moins deux (2) expériences, d'au moins 10 mois continus chacune, en tant qu'Ingénieur Hydraulicien dans une mission de contrôle ou de surveillance des travaux de réhabilitation ou construction d'ouvrages hydrauliques de drainage et d'assainissement dans les projets d'infrastructures de Génie Civil (routes, stades de football, ponts, chemin de fer, aéroport, ...), sachant que sera privilégiée toute expérience dans un projet de drainage aéroportuaire, au cours de dix (10) dernières années. Les longueurs et les types des ouvrages contrôlés devront être indiqués dans chaque projet.
 - Avoir la maîtrise de l'ingénierie dans domaines mentionnés par ordinateur CAO/DAO et de dimensionnement des ouvrages d'art (exemples : Robot, Autocad, etc)
- *Expérience de la région, connaissance de la langue et autres exigences* :
 - Avoir une expérience en Afrique Subsaharienne,
 - Savoir parler et écrire parfaitement le français ;
 - Avoir une bonne connaissance de logiciels informatiques standards (World, Excel, Powerpoint...).

5) Expert Socio-environnementaliste

- *Formation* : Biogiste, environnementaliste, géographe, diplômé en sociologie, anthropologie, etc... (BAC + 5) ou avoir une spécialité dans le domaine environnemental et social
- *Expérience générale* : Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience en matière environnementale et sociale sur des chantiers de construction des infrastructures de transport
- *Expérience spécifique* :
 - Au moins deux (2) expériences de participation en tant qu'Expert Environnemental et social dans les missions de contrôle et de suivi de la mise en œuvre du plan de gestion des impacts environnementaux et sociaux (physique, biologique ou socio-économique) sur les chantiers de construction ou de réhabilitation des infrastructures de transports.
 - Avoir au moins une (1) expérience sur un projet appliquant les politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale ;
- *Expérience de la région, connaissance de la langue et autres exigences* :
 - Avoir une expérience en Afrique Subsaharienne,

- Savoir parler et écrire parfaitement le français ;
- Avoir une bonne connaissance de logiciels informatiques standards (World, Excel, Powerpoint...).

6) Expert en EAS/HS - VBG

- *Formation* : Environnementaliste, diplômé en sociologie, anthropologie, économie etc... (BAC + 3) ou avoir une spécialité dans le domaine social
- *Expérience générale* : Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience en matière sociale ou genre sur des chantiers de construction des infrastructures de transport
- *Expérience spécifique* :
 - Au moins une (1) expérience de participation en tant qu'Expert chargé des aspects d'Exploitation et Abus Sexuel /Harcèlement Sexuel – Violence basée sur le Genre (EAS/HS – VBG) dans les missions de contrôle ou les Entreprises de construction lors de l'exécution des travaux sur les chantiers de construction ou de réhabilitation des infrastructures de transports (routes, aéroports, chemins de fer, etc) au cours de cinq (5) dernières années.
- *Expérience de la région, connaissance de la langue et autres exigences* :
 - Avoir une expérience en Afrique Subsaharienne,
 - Savoir parler et écrire parfaitement le français ;
 - Avoir une bonne connaissance de logiciels informatiques standards (World, Excel, Powerpoint...).

b) *Le personnel d'appui.*

La réalisation des prestations nécessitera la mobilisation d'un personnel d'appui (secrétaire, planton, chauffeurs, ...). Il appartient au Consultant de bien cerner le contenu des missions et de mobiliser le personnel d'appui nécessaire à la bonne réalisation de sa mission. Le personnel d'appui minimum est composé de :

- Un (1) Secrétaire
- Un (1) Planton
- Chauffeurs en fonction du nombre des véhicules mobilisés.

Cependant, les coûts liés à la prise en charge de ce personnel d'appui devront ressortir clairement lors de la présentation de l'offre financière.

Le consultant choisit et engage le personnel dont le profil correspond aux exigences de la mission conformément aux présents termes de référence.

Tous ces experts recrutés doivent être indépendants et les responsabilités qui leur sont confiées ne doivent pas les placer dans une situation de conflits d'intérêts.

Il convient de préciser que les fonctionnaires et tout autre personne travaillant dans l'administration publique congolaise ne peuvent pas être recrutées comme experts.

Chacun des experts doit savoir lire, écrire et parler couramment le français. Le personnel d'appui devrait en plus parler la langue locale (Swahili).

6. OBLIGATIONS DES INTERVENANTS

6.1. **Les obligations du Client (Cellule Infrastructures)**

Le Client fournira au consultant toutes les informations ainsi que toutes les autres données dont il dispose, et jugées nécessaires par le consultant pour l'accomplissement de sa mission. En particulier une copie des études APD, des marchés des travaux et des ordres de services notifiés aux Entreprises seront remises au Consultant.

Le Client répondra en temps réel aux sollicitations du consultant pendant toute la durée des travaux, notamment pour tout ce qui concerne les problèmes nécessitant l'intervention des autorités administratives locales.

Le Client prendra toutes les dispositions utiles pour faciliter le déroulement de la mission du Consultant dans le délai strictement indiqué.

Le Client prendra toutes les dispositions pour le respect des délais de transmission des observations sur les rapports mensuels et intermédiaires du consultant.

6.2. Les obligations du Consultant

Pendant toute la durée de la mission, le Consultant collaborera étroitement avec le Client et ses représentants, tout en restant le seul responsable du suivi- contrôle de l'Entrepreneur sur chantier. Il associera les représentants du Client aux réunions et visites du chantier.

Le Consultant pourvoira tous les moyens humains, financiers et matériels nécessaires à l'accomplissement de sa mission dans les meilleures conditions possibles. Il mettra en place et à sa charge le personnel ayant les qualifications et l'expérience requises pour la réalisation complète et correcte des tâches qui lui sont confiées conformément aux présents termes de référence.

Le consultant devra développer un lot de mesures de prévention et réponse aux risques d'EAS/HS en ligne avec celles établies par le plan d'action du projet, ainsi que suivre les recommandations de la Note de bonnes pratiques⁶ pour lutter contre l'Exploitation et les atteintes Sexuelles, et le Harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil. Parmi elles, l'élaboration et signature d'un code de bonne conduite interdisant les comportements liés à l'EAS/HS, et les sanctions en cas de non-respect, formations régulières des travailleurs et son personnel en matière de VBG, y compris EAS/HS, et un mécanisme de récolte de feedback communautaire avec des procédures spécifiques pour les incidents d'EAS/HS.

7. MOYENS LOGISTIQUES ET FONCTIONNEMENT DE LA MISSION

Le Consultant doit veiller à ce que les experts disposent du soutien et de l'équipement nécessaires pour la réalisation complète de ses prestations pendant toute la période de prestation définie au point 4 des présents termes de référence. Ceux-ci doivent notamment bénéficier de services satisfaisants en matière d'administration et de secrétariat, pour pouvoir se concentrer sur leurs tâches premières.

7.1. Véhicules

Le Consultant procédera à l'acquisition des véhicules, qui doivent être neuf et en parfait état de marche, puis assurera son fonctionnement (consommables, carburant, entretien, réparation) et son assurance (renouvellement en cas de vol ou de destruction) pour les besoins de chantier. Le nombre minimum des véhicules à acquérir est de deux (2) pick-up 4x4 double cabine climatisé.

A la fin des prestations, ces véhicules resteront la propriété du Client.

7.2. Bureaux et logement

L'Entrepreneur mettra, à sa charge, à la disposition du Consultant des bureaux de chantier construits dans la base-vie du chantier, alimentés de façon permanente en électricité et en eau.

Tous les frais de fonctionnement (téléphone, internet, consommables informatiques, consommables de bureau, etc) y compris le nettoyage des bureaux seront à la charge du Consultant.

Le Consultant fera son affaire de logement de son personnel.

7.3. Laboratoire géotechnique

Le matériel et les locaux de laboratoire sont mis à disposition par l'Entrepreneur.

⁶ <http://pubdocs.worldbank.org/en/215761593706525660/ESF-GPN-SEASH-in-major-civil-works-French.pdf>